

Événement organisé dans le cadre de l'action collective [Agriculture urbaine](#) de Ville et Aménagement Durable, en partenariat avec l'Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole.

La journée s'est articulée autour d'une visite du quartier des Vergnes à Clermont-Ferrand le matin, d'un repas convivial réalisé par l'association de quartier participative « Co-cooking, la cuisine partagée », puis de la revue de projets l'après-midi.

Supports et photos à retrouver sur :

<https://www.ville-amenagement-durable.org/Agriculture-urbaine-625>

MATINEE : VISITE DU QUARTIER DES VERGNES

Thomas Bruyas, Chef de projet renouvellement urbain territorial - Les Vergnes, Clermont Auvergne Métropole et Marc Pascal, Gérant, Pistyles

Projet urbain

Depuis 2019, le quartier des Vergnes fait l'objet du **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)**, parmi 200 quartiers en France. Porté par la Ville de Clermont-Ferrand et la Métropole, et financé grâce à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), le programme du quartier des Vergnes permet la réalisation de projets ambitieux **pour mieux vivre, habiter et circuler dans ce quartier**, raccordé à la Grande Plaine et intégré à son environnement intercommunal en cours de mutation.



Figure 1 : Accueil à la Maison du projet

Parmi les axes forts du projet, il s'agira de :

- **Finir le raccordement avec le quartier de Champratel**, ayant fait l'objet du PNRU. La construction de petites maisons était prévue, mais, du fait du problème d'attractivité, ce programme a été rebasculé en logements sociaux. Sur le quartier de Champratel se développe le Projet BAMBBA (« Beautifull And Made for You Built Area »), un concept créé par la startup Villes Vivantes pour faciliter l'accession à la propriété (<https://www.vivantes.fr/modeles/bamba/>).

Organisée par



En partenariat avec :



- **Baisser le taux de logements sociaux** de 70% à 45% via la démolition de 4 tours et la construction de nouveaux logements (d'autres logements sociaux seront reconstruits ailleurs sur la métropole). Une salle des fêtes sera construite à la place des 2 tours détruites au Nord.
- **Réaliser une extension du stade**, avec à terme, 3000 places en tribune. L'ANRU a cofinancé un gymnase qui sera intégré au stade (dans le talus) et un espace boutique sera également construit. Un parvis sera aménagé devant le stade puis **une piscine viendra compléter ce futur pôle sportif**.
- **Rénover les logements sociaux** en site occupé (isolation thermique par l'extérieur, remplacement des vitrages, résidentialisation). Le parking silo sera détruit car posant des problèmes de sécurité, et une réflexion est en cours pour aménager de nouveaux box. Le château situé en face de la Maison du projet et qui accueille en particulier le centre social sera rénové à partir de 2023 (à l'intérieur essentiellement : mise en accessibilité, amélioration des espaces d'accueil).
- **Réaliser une extension de l'école Romain Rolland**.
- A l'Est du quartier, **relier les jardins familiaux à la Place des Droits de l'Homme** par un espace de jeu intergénérationnel proposé via le budget participatif de la Ville (400 000 € alloué).
- **Tester la fermeture de certains axes aux poids lourds** (aujourd'hui, passage de camions toutes les 5 minutes) **et étendre quelques pistes cyclables**.
- **Développer un quartier fertile** (voir détail à partir de la page 3).

La mise en place d'activités en pied d'immeuble est en cours de réflexion mais nécessitera que le quartier se transforme (travail mené avec l'ANRU et l'ANAH).



Figure 2 : Quartier des Vergnes à l'horizon 2030

Un quartier fertile pour cultiver ensemble sa santé et son jardin

L'objectif est de réaliser **un quartier fertile pour cultiver ensemble sa santé et son jardin** : à l'horizon 2030, l'identité du quartier sera valorisée autour d'une relation ville-nature, notamment en renforçant la place de l'agriculture urbaine avec :

- **Une requalification des jardins familiaux** à l'Est et travaux d'urgence.
- **La création d'un tiers lieu agricole** au Nord du quartier, regroupant la future ferme urbaine et le bâtiment de transformation des produits agricoles (Bâtiment T).
- **L'aménagement du grand parc des Vergnes**, en tissant des liens avec la plaine du Bédat.

Cette stratégie de développement économique du quartier centrée sur l'agriculture et l'alimentation a été rendue possible via les appels à projets « Jardins Partagés » (amélioration de la gestion des jardins familiaux des Vergnes et travaux d'urgence, portés par la Ville de Clermont-Ferrand) « Quartiers Fertiles » (ferme urbaine et bâtiment T porté par Clermont-Auvergne-Métropole, voir détail à partir de la page 10).



Figure 3 : Jardins familiaux des Vergnes



Figure 4 : Présentation du travail de redynamisation des jardins familiaux par Marc Pascal - Pistyles

Redynamisation des jardins familiaux

Les jardins familiaux, datant des années 80 et composés de 100 parcelles dont certaines extrêmement productives, souffraient de plusieurs dysfonctionnements : absence de gouvernance municipale, fonctionnement anarchique (en particulier sur la gestion de l'eau et des déchets), présence de cabanes amiantées. Le dernier mandat municipal ayant affirmé la priorité au développement social urbain, cela a permis de mettre en avant l'importance d'une revitalisation de ces jardins.

Ainsi, plusieurs travaux ont été mis en œuvre ou le seront prochainement, grâce à un chargé de développement social urbain du centre social et l'intervention de Pistyles :

- **Suppression des cabanons communs** amiantés, permettant de créer de nouvelles parcelles.
- **Remise en activité des parcelles en friche** (à noter que certaines parcelles font 500 m², alors qu'en moyenne, la taille moyenne d'un jardin ouvrier est plutôt de 100 m²).
- **Suppression des bennes communes à déchets verts** (pour éviter le dépôts sauvages autour). A la place, des composteurs individuels sont proposés aux jardiniers.
- **Amélioration de la gestion de l'eau** : jusqu'à présent, des fontaines permettaient aux utilisateurs d'avoir un accès permanent à l'eau. Des récupérateurs d'eau de pluie vont être

distribués sur chaque parcelle. Ils permettront de récupérer de l'eau des toits et serviront de « bassins tampon » entre la fontaine et les plates-bandes. Ainsi, les fontaines pourront être utilisées uniquement pour remplir ces bassins tampon 2 fois par semaine, avec mise en place d'un tour d'eau pour que chacun puisse se servir. L'eau sera coupée la nuit et en pleine journée (heures chaudes) via une horloge sur le réseau. Ce tour d'eau est bien accepté par les jardiniers. Globalement, les habitants sont demandeurs de règles justes. A la question d'un participant sur la pertinence de mettre en place des compteurs individuels, Marc Pascal explique que cela peut être coûteux et que l'objectif est dans un premier temps de travailler sur une gestion économe de l'eau : paillage, choix des variétés..., mais précise que la Fédération des jardins familiaux travaille actuellement sur ce sujet de compteurs individuels.

- **Travail sur les clôtures** pour rendre les jardins plus jolis, en cours de réalisation.
- **Limitation des entrées et des sorties** à une seule porte, les jardins ouvriers étant des espaces fragiles car productifs, mais également du point de vue social. D'après Marc Pascal, la plupart des jardins familiaux (ou ouvriers) qui fonctionnent actuellement ont un accès avec un code.
- **Améliorer l'ouverture du jardin au public**, par exemple en faisant venir des écoles, avec des jardiniers qui pourraient être « ambassadeurs » de leur jardin.

Par ailleurs, concernant le contexte global du QPV qui jouxte la plaine très agricole du Breda, les participants ont pu constater que cette plaine produit actuellement du maïs pour le bétail. Marc Pascal précise : *« Aujourd'hui en France, 80% de la SAU est ainsi utilisée pour l'alimentation du bétail.....alors que, sur le Clermontois, le PAT recherche des milliers d'ha pour produire fruits et légumes. Il est donc urgent d'envisager la reconversion des terres qui jouxtent le QPV (et dont certaines sont propriétés de l'EPFL, donc facilement récupérables). Cela pourrait aussi permettre de donner une réelle dimension agricole au secteur (avec activités de transformation locale). A noter qu'1 ha de maïs utilise environ 0,01 ETP quand 1 ha de maraîchage en utilise 2 à 3 soit 200 fois plus... Cet exemple montre que, plus largement, au-delà des PAT, il faudrait inventer un Plan Local de l'Agriculture - tout comme un PLU - pour mieux gérer et anticiper l'usage du foncier agricole et nourricier. »*

+ En savoir plus sur le projet urbaine des Vergnes : <https://www.clermontmetropole.eu/les-grands-projets/grands-projets-urbains/le-quartier-des-vergnes/>

APRES-MIDI : REVUE DE PROJETS

Principe

Claire Vilasi, Chargée de missions, Ville et Aménagement Durable

La revue de projets est un **outil régional et partenarial, qui a pour objectif d'évaluer, sur un mode participatif, des projets exemplaires, quel que soit leur état d'avancement, pour améliorer les pratiques et contribuer à une culture commune en matière de construction et d'aménagement durables.** Concrètement, trois projets sont présentés par leurs acteurs, suivis d'une discussion constructive, en présence d'un public multi-acteur et d'un comité technique.

Le déroulé pour chacun des trois projets est le suivant :

- 20 minutes de présentation sur 6 axes : Gestion de projets ; Systèmes et formes urbaines ; Environnement ; Confort & Santé ; Approche économique ; Approche sociale ;
- 25 minutes d'échanges avec la salle initiées par le comité technique, qui établit les points remarquables du projet et une liste de question.

Membres du comité technique

- **Karine Enjolras**, Chargée d'études Projets Urbains, Agence d'urbanisme et de développement de Clermont Métropole
- **Lucas Blanes**, Chef de projet AMO, Le Grand Romanesco
- **Daniel Schoen**, Architecte urbaniste Associé DG, AALyon et co-président de VAD

+ En savoir plus sur :

- Les revues de projets construction et aménagement durables : <http://www.ville-amenagement-durable.org/Revue-de-projets>
- L'action collective Agriculture urbaine de VAD : <https://www.ville-amenagement-durable.org/Cycle-ecomateriaux>

Mot d'introduction

Jean-Marie Vallée, Vice-Président en charge de l'Agriculture, l'Alimentation, la Biodiversité et les Espaces naturels, Clermont-Auvergne-Métropole

Depuis 2017, un **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** est engagé sur le Grand Clermont et le Parc Livradois-Forez. En appui à d'autres outils et actions déjà existantes sur le territoire, il vise à développer un modèle agricole et alimentaire soutenable, en agissant de manière transversale sur de multiples déterminants : foncier, production, outils de transformation, éducation, consommation, santé, etc. La construction du PAT s'est ainsi appuyée sur la réalisation d'un diagnostic de territoire mais également de deux scénarios prospectifs établis par le cabinet Solagro sur la base du scénario national « Afterres 2050 » ajusté au territoire du PAT.

Un des objectifs du PAT est de **tendre vers 50% d'autonomie alimentaire en fruits et légumes (13% actuellement) soit 4 000 ha de production à développer.**

Un diagnostic mené sur les restaurations collectives a permis d'établir une stratégie pour atteindre voire dépasser les objectifs de Bio (objectif du PAT : proposer 50% de produits bio, locaux ou sous signe de qualité en restauration collective).



Figure 5 : Mot d'introduction par Jean-Marie Vallée, Clermont-Auvergne-Métropole

Afin de faciliter l'implantation de maraichers sur la métropole et répondre aux problématiques récurrentes (accès au foncier et à l'eau, financement, accompagnement à l'installation les 1ères années pour que les maraichers disposent d'un salaire décent, identification des débouchés...), Clermont-Auvergne-Métropole, aux côtés de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme et de la SAS Ceinture Verte vont créer en juillet 2022 la **Ceinture Verte Clermont Auvergne** (SCIC rattachée au groupe Ceinture verte SA). L'ambition est de **relocaliser une part significative de l'alimentation des concitoyens en aménageant plusieurs fermes maraichères par an et en apportant un accompagnement technico-économique aux agriculteurs ainsi installés**. Un REX inspirant : la ceinture verte de Pau Pays de Béarn, SCIC créée en 2019.

La gouvernance, avec ses différents collèges de vote (Fondateurs, Partenaires, Producteurs, Collectivités, Investisseurs solidaires) et le principe « une personne = une voix », sera le reflet de cette **mobilisation plurielle**. L'initiative est soutenue par l'État dans le cadre du plan France Relance. La Métropole a investi 100 000 € dans cette SCIC.

Des porteurs de projet seront sélectionnés par la SCIC. Ils paieront une cotisation annuelle, disposeront d'une parcelle de 2h avec tunnel et chambre froide et seront accompagnés pour trouver des débouchés.

Des espaces de transformation seront également développés pour répondre à la problématique de surproduction en cas d'aléa climatique.

+ Source et en savoir plus sur :

- le PAT du Grand Clermont et du Parc Livradois-Forez : <http://pat-grand-clermont-parc-livradois-forez.fr>
- La Ceinture verte Clermont-Auvergne : <https://www.laceintureverte.fr/clermont-auvergne>

Présentation de l'Appel à projets Quartiers Fertiles – l'agriculture urbaine dans nos quartiers

Stéphanie Khayat, Chargée de mission Agriculture Urbaine Direction de la Stratégie et de l'Accompagnement des Acteurs, ANRU

98 lauréats depuis 2020 dans les quartiers du NPNRU

Développement des circuits courts, création d'emplois, amélioration de la qualité de vie..., pour les quartiers, **l'agriculture urbaine représente des bénéfices sociaux, économiques, environnementaux.** Depuis 2020, l'ANRU encourage les initiatives dans les quartiers du NPNRU grâce au déploiement de l'appel à projets Quartiers Fertiles, qui a permis le financement de 100 fermes urbaines couvrant 140 quartiers prioritaires.

Ce dispositif a été mis en place suite au constat suivant :

- 450 quartiers étaient en train d'être repensés
- **l'agriculture urbaine constitue un levier de transformation des quartiers**
- les caractéristiques des quartiers se prêtent régulièrement à l'agriculture urbaine. Il est également intéressant de noter que la **libération temporaire de fonciers est une opportunité d'installer de l'agriculture urbaine transitoire**, qui préfigure des projets plus pérennes.

Parmi les critères d'éligibilité des projets, un **objectif prioritairement productif et marchand est visé**, avec l'objectif de pouvoir s'adresser à une cible avec un pouvoir d'achat faible. **La création d'emploi, d'un parcours de formation et d'insertion** est également très importante. L'enjeu étant de s'accorder avec la temporalité d'un projet de renouvellement urbain. De nombreux partenaires financiers experts, académiques et institutionnels ont été associés à cette dynamique collective. La présence de l'AFAUP ou d'AgriparisTech, etc. prouve également que la profession évolue.

Chiffres clés

- **98 projets lauréats** sur toute la France sur **140 quartiers** d'intérêt national et régional du NPNRU (3 tranches)
- **34 M€ de financement**
- **4 co-financeurs** (Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation/plan de Relance, SGPI/PIA, Banque des Territoires/CDC, ADEME)

Tous les dossiers déposés présentent une diversité de modèle, permettent de répondre à des enjeux sociaux, alimentaires, sanitaires et suivent une approche multifonctionnelle (production, transformation, distribution, service). A noter par exemple que :

- + des ⅓ des projets lauréats proposent des **actions de formation professionnalisantes** ou liées à des démarche d'insertion, et **adossent un programme de sensibilisation à l'alimentation et à la nutrition à leur démarche**
- + de 50% des projets sont **articulés avec un PAT**
- 50% des projets distribuent les légumes sous forme de **paniers solidaires ou aide alimentaire**

- 50% des projets sont **portés par une collectivité territoriale**
- 2/3 des projets engagent **des démarches vertueuses** : circuits courts, valorisation des biodéchets, sensibilisation à la biodiversité...

Focus en région Auvergne-Rhône-Alpes

- **14 projets lauréats sur 19 quartiers**
- **5 départements** (Isère, Loire, Puy-de-Dôme, Rhône et Haute-Savoie)
- **8,5 ha cultivés** dont 5ha en QPV et 3,5 ha en limite immédiate de quartier
- **5,9 M€ de subvention** alloués sur les 3 types de dépenses (ingénierie, investissement, personnel)



Figure 6 : Lauréats de l'AP Quartiers Fertiles en AuRa

Les solutions proposés permettent de **réinventer les systèmes de production**, par exemple sur de petites parcelles ou dans les parkings (champignonnière à Saint-Martin-d'Hères). Certains projets sont multi-site à l'image de celui de Saint-Fons ayant proposé une réponse en archipel sur 2 QPV et une mise en lien avec des fermes rurales.

Du point de vue de l'approche territoriale :

- **5 démarches d'urbanisme transitoire** sont menées (exemple de Venissieux : parcelle pour l'usine à terre disponible pour 5 ans)
- **7 projets lauréats appréhendent de manière spécifique le lien entre agriculture urbaine et monde rural** : création de débouchés, de vocation, de paniers communs.. (exemple de la création d'équipements de transformation et de distribution mutualisés à Givors)
- **10 projets lauréats sont articulés avec un projet alimentaire territorial (PAT)**

Les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux sont nombreux :

- **45 emplois** créés à termes
- **14 projets adossent un programme de sensibilisation à l'alimentation et à la nutrition à leur démarche** (exemple de la Halle agricole dédiée à l'alimentation à Lyon 9)
- **7 projets sont engagés dans une démarche environnementale d'excellence comme les écoquartiers** (exemple de la labellisation Citergie de Rillieux-la-Pape)

+ Source et en savoir plus sur

- l'appel à projets Quartiers Fertiles : <https://www.anru.fr/developper-lagriculture-urbaine-dans-les-quartiers>
- les chiffres clés nationaux et en AuRa : voir le support de présentation

Présentation du tiers-lieu agricole sur le quartier des Vergnes à Clermont-Ferrand (63)

Thomas Bruyas, Chef de projet renouvellement urbain territorial - Les Vergnes, Clermont-Auvergne-Métropole



MOA : Clermont-Auvergne-Métropole

Partenaires : Ville de Clermont-Ferrand (co-pilotage), partenaires institutionnels (chambre d'agriculture, CCI...) et associatifs (Secours populaire, Landestini, Co cooking, Biau jardin, Terres de liens...), habitants

Surface : parcelle de 1,6 ha pour la ferme + NC pour le bâtiment T (étude de programmation à venir)

Coût : budget de 280 000 € HT (ferme) + 880 000 € HT (bâtiment T)

Etat d'avancement : En conception

❖ Aspects remarquables relevés par le comité technique

- **Vision holistique :** un cahier des charges Quartiers Fertiles très abouti ayant poussé loin l'ensemble des curseurs (imbrication NPNRU, alimentation/PAT, mobilité, vocation agronaturelle, territoire 0 chômeur, étude environnementale à l'échelle du quartier...)
- **Ouverture du projet et dimension territoriale :** quartier des Vergnes représentant un « poumon vert » qui donnera accès aux espaces naturels au Nord et à la métropole au sud. Equipement métropolitain (stade) amenant des personnes extérieures au quartier, les manifestations sportives représentant un point d'accroche qui donnera de la visibilité à ce quartier (souvent, ouverture relativement difficile des quartiers ANRU)
- **Démarche intégrée en amont :** plan guide complètement retravaillé, en concertation avec l'ANRU, avec la ferme urbaine qui a remplacé l'idée d'activités économiques. Quartier des Vergnes dans le prolongement du quartier Champratel ayant fait l'objet d'un 1^{er} PNRU
- **Calendrier et gouvernance bien pensés**
- **Parti pris de relier le sujet de l'agriculture urbaine à d'autres thèmes moins abordés :** sport/santé
- **Logique de la permaculture appliquée à un quartier entier :** tiers-lieu pas concentré sur un bâtiment (le quartier est un tiers-lieu)

❖ En synthèse

Plusieurs conditions favorables sont à l'origine du projet de tiers-lieu agricole sur le quartier des Vergnes :

- Au niveau national : appel à projets Quartiers Fertiles
- Au niveau métropolitain : ceinture verte, PAT, Plui, STEE
- Au niveau du quartier : TZCLD, stratégie environnementale NPNRU, vocation agricole, nombreux acteurs sur le territoire.

Ce tiers-lieu nourricier comprendra 2 équipements :

- **Une ferme sur une parcelle de 1,6 ha** : le porteur de projet sera désigné en juillet 2022. Il aura la liberté de définir son projet, tant qu'il répond aux objectifs fixés par la métropole, sur les volets économiques (créatrice d'emploi, modèle économique viable), sociaux (actions pédagogiques, jardin-école) et environnementaux (pratiques agroécologiques, qualité paysagère de la ferme). D'autres attendus exprimés par la Métropole sont facultatifs, comme la démarche de certification de la production ou le fait de rendre accessible une partie de la production aux habitants du quartier. Dans l'appel à projet lancé par la Métropole pour identifier un porteur de projet, figurent aussi les résultats du diagnostic de sol complétés de plans d'aménagement de la parcelle réalisés par le bureau d'études Terrauciel pour optimiser l'implantation de la ferme en fonction des zones de pollution. En effet, des fouilles archéologiques réalisées en 2020 avaient révélé des déchets enterrés à certains endroits de la parcelle. Deux diagnostics de sol ont donc été réalisés : un diagnostic agro pédologique montrant un bon potentiel agronomique du sol pour le maraîchage et un diagnostic pollution qui a détecté 5 anomalies ponctuelles modérées (1 en nickel et 4 en hydrocarbures). Plusieurs fosses à déchets ont été détectées. La métropole réalisera les travaux pour confiner ces zones par pose d'un géotextile et recouvrement de 30 à 50 cm de terre. Environ 2 000 m² sont concernés.
- **Le bâtiment T** : il s'agit de créer un bâtiment partagé dédié à l'alimentation au cœur des Vergnes, hébergeant plusieurs activités et porteurs de projets. Suivant les opportunités, il pourra accueillir une légumerie, une conserverie, une cuisine partagée professionnelle, un espace de restauration et de convivialité. L'étude de programmation a été lancée en juin 2022. 2 types d'emploi pourront être créés : directement liés aux activités présentes et pour la gestion du bâtiment. D'une manière générale, tous les équipements existants ou à venir devront proposer une activité complémentaire.



Figure 7 : Stratégie de développement du quartier centrée sur l'agriculture et l'alimentation

Le projet intégrera **des dimensions sociales et pédagogiques** (création d'emploi, production agricole, jardin école, etc.). Le **dispositif Territoire 0 chômeur de longue durée** permettra de travailler avec les personnes du quartier.

Le **financement du projet** (50% ANRU, 50% Clermont-Auvergne-Métropole) permettra la dépollution, la viabilisation, la construction du bâtiment et des clôtures, l'irrigation (ferme) ainsi que les études de programmation, de conception et les travaux (bâtiment T).



Figure 8 : Futur emplacement de la ferme urbaine

Les partenaires du projet (centre social, autres directions de la métropole, ville, etc.) ont été intégrés dans la gouvernance – déjà lourde, du projet de renouvellement urbain. Un groupe de travail a été créé (animation du tiers-lieu) réunissant 2 groupes projet (bâtiment T et ferme urbaine). D'une manière générale, la **temporalité du projet est complexe à gérer** car celui-ci évolue au fur et à mesure des appels à projets et il est important de ne pas « perdre » les habitants. **Un café habitant** est ainsi organisé devant la Maison du projet tous les mercredis matin pour offrir un lieu de dialogue.

Présentation du jardin maraîcher & pédagogique pour alimenter la cuisine de l'IME de la fondation OVE à Vaulx-en-Velin (69)

Marc Pascal, Gérant, Pistyles



Equipe projet : IME Yves Farge de la fondation OVE et Pistyles

Surface : parcelle de 3 500 m². Surface cultivée nette de 1 200 m², 260 m² sous 4 tunnels

Coût : Co-investissement Pistyles : 23 000 € / IME : 34 000 €

Etat d'avancement : Chantier à l'automne 2022

❖ Aspects remarquables relevés par le comité technique

- **Volet thérapeutique**
- **Ouverture du lieu vers l'extérieur** via les animations scolaires
- **Boucle d'économie circulaire** (compostage, atelier Pistyles à 3 km en vélo avec station de lavage, logique de transport décarboné)
- Débouchés : 100 couverts permettant de limiter le temps de commercialisation via d'autres circuits

❖ En synthèse

La fondation OVE propose des solutions de soin, d'éducation, de formation, de travail protégé, d'hébergement et d'accompagnement à la vie sociale. Elles sont organisées en petites unités vivantes, à taille humaine et ouvertes sur leur environnement.

La fondation dispose **d'un terrain favorable à la production maraîchère bio sur son site de l'IME Yves FARGE** (institut médico éducatif accueillant des jeunes atteints par l'autisme) à Vaulx-en-Velin et souhaite l'exploiter **pour « cultiver l'inclusion »** en même temps de la terre et des personnes qui la travailleront. Ainsi, une convention de partenariat pédagogique a été signée entre OVE et Pistyles en 2021. Pour ce dernier, il s'agit également de cumuler plusieurs parcelles avec de créer une exploitation d'agriculture urbaine « en archipel » à moins de 5 km de ses ateliers.

De janvier à mars 2022, des réflexions communes ont permis d'étudier la faisabilité de la mise en culture. Ainsi, à terme, **1 200 m² de planches seront cultivés dont 320 m² sous 4 tunnels**. Des arbres fruitiers seront également plantés. A noter que ce projet prendra place dans une prairie arborée non utilisée actuellement par les résidents.

Les légumes produits seront vendus à la cuisine centrale d'OVE (17 centres d'accueil sur la métropole) et à des restaurateurs via un distributeur spécialisé (légumes à haute valeur ajoutée).



Figure 9 : Parcelle du projet

La production sera bio, avec un respect et une augmentation de la biodiversité et la création d'un forage est envisagée car il n'y a pas de possibilité de récupérer l'eau pluviale des toitures (toit plat sans gouttière).

Du point de vue de l'organisation, l'objectif est que 2 maraichers-animateurs travaillent sur cet espace (2 x 0,5 ETP).

Le projet inclut des **objectifs pédagogiques et inclusifs forts**. L'inclusion et la découverte pédagogique concernent les publics suivants : des jeunes en situation de handicap de la fondation OVE, des élèves d'écoles, collèges et lycées et des bénévoles de l'ESS. Des animations sont prévues à destination du scolaire et des adultes. Les recettes proviendront de la vente de légumes et de prestation d'animation. Il est visé 60 animations à 250€ l'animation.

Le démarrage du chantier est prévu cet automne car le sol était trop dur au printemps. D'une manière générale, les sols sont souvent hypercompactés en ville.

Concernant les questions posées par le comité technique et les participants :

- Il n'est pas envisagé pour le moment de rencontres autour du jardin entre patients et scolaires.
- La clôture ne sera pas utilisée comme moyen de communication vis-à-vis de l'extérieur, car le projet se situe dans une zone artisanale où les trajets se font majoritairement en voiture. Les clôtures accueilleront plutôt les grimpants.
- Concernant la logistique d'un site en archipel, Marc Pascal rappelle qu'en hypercentre, les parcelles potentiellement utilisables pour l'agriculture urbaine sont très petites. Il faut en travailler plusieurs pour escompter avoir une activité significative, ce qui justifie le projet d'exploitation en archipel. L'objectif sera de circuler un maximum en vélo cargo ou si nécessaire en véhicule GNV. Pistyles dispose d'une expérience en termes d'optimisation des déplacements puisque cette coopérative est actuellement en charge de l'entretien de jardins de 120 copropriétés.

En termes d'enseignements sur ce projet, un **portage fort et cohérent est nécessaire**, les investissements ne sont pas forcément très coûteux mais ne peuvent pas être pris en charge par l'opérateur maraîcher à 100% et il est nécessaire d'être progressif dans l'aménagement (même s'il existe des seuils incompressibles). Par ailleurs, il est nécessaire d'intégrer l'animation-sensibilisation dans le modèle économique, le modèle étant fragile, le portage et la qualité du partenariat et/ou rôle d'un « coup de pouce » public sont importants. Enfin, ne pas se tromper d'objectif : l'agriculture urbaine ne nourrira pas la ville. Elle joue plus un **rôle d'acculturation vital et urgent**.

Ilot Vert à Villeurbanne (69) : expérimentation de cultures hors sols sur sols pollués et d'un tiers-lieu vert

Elise Briançon- Ngabonziza, Coordinatrice adjointe Le booster de Saint-Jean, en présence de Safia Tayeb, Facilitatrice Maraîchage - Entreprise Emerjean



© Le Progrès Marion Louvet

MOA : Le Booster de Saint-Jean, Expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

Partenaires : EmerJean, Douglas SAS, Samuel Richer agronome, Association Aïden

Surface : 250 m² sous serre + 1 300 m² de parcelle en pleine terre

Coût : budget total de 165 000 € (phase 2018-21), 1 038 900 € prévu (phase 2022-24)

Etat d'avancement : En exploitation.
Déménagement prévu en 2023

❖ Aspects remarquables relevés par le comité technique

- **Ancrage territorial dans un environnement dynamique** sur l'agriculture urbaine (jardin familiaux, projet lauréat quartier fertile à Vaulx-en-Velin...)
- **Projet inspirant** pour d'autres sites en occupation temporaire sur des terrains ayant des contraintes en termes de pollution / revitalisation, réelle **adaptation aux contraintes du site** (terre polluée, hauteur des bacs pour s'adapter au public...)
- **Débouchés diversifiés** : table d'hôte, cuisine centrale, marché de producteurs
- **Rôle d'animation de quartier** : le projet est comme un « essaim » = sociotope créé qui pourrait être transplanté ailleurs
- **Limitation de l'empreinte carbone du projet** : passage du béton au bois local pour les bacs, plateforme de compostage, etc.

❖ En synthèse

Le projet de l'Ilot Vert consiste à expérimenter la **fabrique d'une ville favorable à l'alimentation durable dans un contexte de mutation et de rénovation urbaine**. Ancienne friche industrielle de 4000 m², cet îlot vert situé au cœur du quartier Saint-Jean à Villeurbanne permet une régénération de la ville dans l'attente de la création de la ZAC et du passage de la ligne de tramway sur le terrain occupé (déc. 2023).

La partie sud du quartier Saint-Jean, classée en quartier prioritaire de la politique de la Ville (QPV), a été retenue par l'État comme site d'intérêt national dans le cadre du NPNRU en 2017.

Le projet comprend 2 phases :

1/ Une phase de prototypage de l'Ilot vert [2018-2021], déployé à la limite du QPV de Saint-Jean et situé sur une parcelle, propriété de la Métropole de Lyon, mise à disposition de manière temporaire du projet mené dans le cadre de l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée. 3

projets distincts, conduits par des partenaires spécifiques mais en synergie les uns avec les autres, y sont menés :

- **le jardin maraîcher** piloté par le Booster avec le soutien opérationnel d’EmerJean. La production est écoulee localement via :
 - o la cuisine centrale de Villeurbanne qui s’est engagée à acheter une partie des volumes produits via un marché spécifique conclu fin 2020
 - o la table d’hôte d’EmerJean et les restaurants administratifs et locaux
 - o le marché à la ferme et dans les locaux d’EmerJean pour les salariés
 - o le partenariat avec la Micro-ferme des Etats-Unis pour écouler les invendus
- **les Alchimistes : complexe de compostage de biodéchets** géré par la société Douglas SAS et EmerJean en sous traitance jusqu’en août 2021. Les biodéchets sont issus de la cuisine centrale de la ville produisant 1 800 repas. Le compost alimente le jardin et d’autres sites de la métropole
- **le Tiers-Lieu vert**, en cours de développement par le Booster.

Le projet vise 3 objectifs stratégiques : **une approche de la santé intégrée dans la ville temporaire, une approche d’éco-système urbain fondée sur la nature ainsi que de l’emploi de proximité au service des besoins utiles du territoire.** Il est soutenu par Samuel Richer, agronome et l’association Aïden (mise à disposition d’une facilitatrice maraîcher en 2021 et ponctuellement de personnes en insertion). Une **démarche environnementale globale** est mise en œuvre, à la conception et l’exploitation que ce soit concernant la terre végétale utilisée, des matériaux utilisés pour la construction des bacs, le choix des semences et des plants et la gestion de l’eau.

Globalement, l’Ilot Vert a permis **un changement de perception d’une friche industrielle, l’intégration des salariés habitants et la mise en place de circuits courts.**



Figure 10 : Remplissage de bacs hors sol en douglas par du géotextile, gravier, anti capillarité géotextile et branchage et terre

2/ Une phase de consolidation et diversification [2022-2024] – ce projet est lauréat de l’appel à projets Quartiers Fertiles en 2021. A partir de début 2023, le projet sera relocalisé ailleurs sur le quartier St Jean.

Les 2 sites envisagés sont :

- un site principal dans le QPV : 2 100 m² juste côté du collège Simone Lagrange
- un second site, à proximité immédiate (au nord dans le quartier – hors QPV), mais située sur un champ captant et donc intégrant des contraintes techniques.

Les 3 axes du projet sont :

- **déménager et relocaliser l’installation**
- **développer significativement la capacité productive**
- **diversifier les activités pour passer au “deuxième âge” de l’Îlot Vert** : développement du tiers lieu pédagogique avec des animations en lien avec collège, école, centre social, crèche, seniors + lieu de vente plus central.

Par rapport à la 1^{ère} phase du projet, l’équipe veillera à **améliorer l’ergonomie des bacs hors sol, à mieux communiquer et à nouer plus de partenariat** avec les scolaires, le secteur de l’animation et les habitants.

En réponse aux questions du comité technique :

- aucun problème de vol n’a été constaté. Le projet est situé sur un territoire 0 chômeur de longue durée, la proximité des équipes avec les habitants permet de faire passer le message que le site est pour eux. Néanmoins le projet s’est implanté sur un terrain ayant une image négative et le site est régulièrement squatté (nettoyage nécessaire tous les matins).
 - o Témoignage de Lucas Blanes sur l’expérience du 8^{ème} cèdre (micro-ferme urbaine des Etats-Unis) avec Grandlyon Habitat : pour se prémunir des risques de vol : le maraîcher est présent régulièrement, des cultures de diversion ont été plantées, et le projet étant au cœur d’un îlot, une surveillance sociale s’opère. Un travail de médiation est également mené.
- il est prévu de **documenter le déménagement** afin de capitaliser ce qui pourrait être réalisé pour d’autres projets en occupation temporaire souhaitant pérenniser l’activité
- une réflexion est menée sur l’image du futur jardin, par exemple, les conteneurs seront habillés.

+ Voir la vidéo de présentation du projet : <https://www.anru.fr/actualites/villeurbaine-lagriculture-urbaine-fait-revivre-un-espace-en-friche>

Revue de projets construction et aménagement durables en Auvergne-Rhône-Alpes

Une action portée par



Avec le soutien de :



Ce programme d'action est financé par l'Union européenne